

# Le regard de Jésus sur la vocation de la famille

Prof. Père Valentin Ntumba Kapambu, ocd  
Université Catholique du Congo

## Introduction

Je voudrais d'abord m'acquitter d'un agréable devoir de remercier les Missionnaires de Saint Paul, organisateurs de cette cérémonie de présentation de l'Exhortation apostolique post-synodale sur l'amour dans la famille *Amoris Laetitia* « La joie de l'amour », de m'y avoir associé en me demandant de parler du regard de Jésus sur la vocation de la famille.

« La joie de l'amour » est un document très riche et volumineux. Sa longueur s'explique par le fait qu'elle aborde « des thèmes nombreux et variés » (n° 7). Ces thèmes ont fait l'objet de réflexions intenses et de discussions parfois houleuses synodales. Ils révèlent la complexité des situations et les réalités concrètes des familles. Concrète et réaliste, cette Exhortation apostolique du Pape François sur la vie conjugale et familiale est empreinte de la simplicité de l'Évangile. C'est vraiment un plaisir de la lire. Contrairement aux autres documents magistériels de l'Église, elle est vraiment accessible, assimilable.

Ainsi, à mon humble avis, cette Exhortation apostolique est avant tout un « événement linguistique ». On sent que quelque chose a fortement changé dans le discours ecclésial. Cela ne doit pas être interprété comme une simple option linguistique, mais plutôt comme l'expression d'un profond respect pour l'homme qui est premièrement une personne unique, avec son histoire et son parcours avec et vers Dieu. Dans *Evangelii Gaudium* « La Joie de l'Évangile », le Souverain Pontife nous exhortait à quitter nos chaussures devant le terrain sacré de l'autre.

Cette attitude fondamentale traverse toute l'Exhortation apostolique sur « La joie de l'amour ». Elle justifie la présence de trois termes-clés : intégrer, discerner et accompagner. L'intégration, le discernement et l'accompagnement

ne concernent pas seulement les « soi-disant situations irrégulières », mais ils valent pour tous les mariages et toutes les familles. En effet, ils sont tous en chemin et ils ont besoin et du « discernement » et de l'« accompagnement ». Ces thèmes sont tirés du huitième chapitre de l'Exhortation apostolique où le Pape François pose les bases d'une pastorale de miséricorde en direction des situations familiales.

En lisant attentivement et minutieusement avec le regard d'un bibliste cette Exhortation apostolique, j'ai constaté qu'elle contient plusieurs références à l'Ancien et au Nouveau Testament. Elle est émaillée des citations bibliques explicites et implicites et des allusions à l'Écriture Sainte. Outre ses références et ses thèmes scripturaires, l'Exhortation a trois chapitres où le Pape traite de la question de la famille du point de vue biblique. Il s'agit du premier chapitre, du troisième chapitre et du quatrième.

Fort de ce qui précède, j'ai divisé mon propos en trois points. Dans le premier point, il va être question de la Parole de Dieu vue comme une compagne de voyage. Le deuxième point expose le regard de Jésus sur la vocation de la famille. Le troisième se propose de montrer que la famille est un lieu d'amour. Je m'en vais développer ces différents points.

### ***I. La Parole de Dieu : une compagne de voyage***

Dans le premier chapitre intitulé « A la lumière de la Parole », le Pape recueille ce que l'Écriture dit au sujet de l'amour dans le mariage. Pour le développement de ce thème, son approche biblique exploite chaque grand texte aussi bien de l'Ancien que du Nouveau Testament et en livre un bref aperçu. Et son originalité réside dans le fait d'insérer le discours sur la famille dans la perspective de l'histoire du salut. Cette dernière abonde « en familles, en générations, en histoires d'amour et en crises familiales » (n° 8), depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse. Le ton est ainsi donné à une approche biblique qui se veut existentielle : « La Parole de Dieu ne se présente pas comme une séquence de thèses abstraites, écrit le Pape, mais comme une compagne de

voyage » (n° 22). Elle permet à toute famille d'entrer de plain-pied dans l'histoire du salut, avec ses rêves, ses tâtonnements, ses crises et ses souffrances, mais en fixant toujours le but du chemin.

Par ailleurs, l'on constate que le Pape fait une application concrète des textes bibliques à la vie des familles. Par exemple en commentant la création de l'homme et de la femme dans la Genèse, il souligne que « le couple qui aime et procrée est la vraie « sculpture » vivante, capable de manifester le Dieu créateur et sauveur » (n° 11). A partir des passages néotestamentaires où il est question de « l'Eglise qui se réunit à la maison » (cf. 1 Co 16, 19 ; Rm 16, 5 ; Col 4, 15, Phm 2), il arrive à exprimer le vœu que « le milieu vital d'une famille soit transformé en Eglise domestique, en siège de l'Eucharistie, de la présence du Christ assis à la même table » (n° 15). Et le Ps 78, 3-6, exaltant l'annonce de la foi en famille, l'amène à voir dans la famille « un lieu où les parents deviennent les premiers maîtres de la foi pour leurs enfants » (n° 16). Ces derniers ont le devoir de les honorer. Et les familles se caractérisent par l'esprit du travail et la tendresse.

Toutes ces considérations présentent la vie familiale non comme un idéal abstrait, mais comme une « œuvre artisanale » (n° 16). Mais quelle est sa vocation d'après Jésus ?

## ***2. Le regard de Jésus sur la vocation de la famille***

A certaines personnes qui parviennent à interdire le mariage, le Pape François tient à rappeler, en s'appuyant sur l'enseignement du Nouveau Testament, que « tout ce que Dieu a créé est bon et aucun aliment n'est à proscrire » (1 Tm 4, 4). Dire que le mariage fait partie des réalités créées par Dieu, cela revient à reconnaître qu'il est bon et que par conséquent il ne faut pas le proscrire. Et affirmer que le mariage est créé, cela veut dire que nous le tenons de Dieu. C'est donc un don de Dieu. Ce don divin qu'est le mariage doit être protégé. C'est ce que recommande ce verset de l'épître aux Hébreux : « Que le mariage soit honoré de tous et le lit nuptial sans souillure » (He 13, 4).

L'auteur de cette épître recommande non seulement de respecter, mais de mettre à l'honneur le mariage, précieux don de Dieu. On honore le mariage en le vivant vraiment comme un don de Dieu, en s'abstenant de le dénaturer par une recherche effrénée de jouissance égoïste. Ce don de Dieu, écrit le Pape, inclut la sexualité en citant ce fameux passage de 1 Co 7, 5 : « Ne vous refusez pas l'un l'autre ». Cet impératif « ne vous refusez pas l'un l'autre » renvoie au « devoir » réciproque qu'ont les époux et au « droit » de disposer du corps du partner. Pour l'apôtre Paul, le lit nuptial a comme finalité de créer l'union entre les époux. Cette union est, affirme Jésus, indissoluble.

Pour fonder son enseignement sur l'indissolubilité du lien conjugal (cf. Mt 19, 6), Jésus se réfère au principe absolu attesté par l'Écriture en combinant Gn 1, 27 et Gn 2, 24. Dans Mt 19, 4-6, il y a un raisonnement de forme rabbinique fondé sur deux expressions du texte biblique qui, de toute façon, fait autorité : « s'attacher », « devenir à deux une seule chair ». Cette expression n'est pas à entendre au seul sens de l'union sexuelle, qui peut se faire entre des personnes non mariées, mais au sens prégnant que comporte le mot « chair » dans cette situation ; en langage abstrait : « un seul être ».

Leur lien dépasse le plan juridique pour englober le domaine affectif par l'« attachement » de l'un à l'autre. Dans Gn 2, 24, c'est l'homme qui s'attache à sa femme, et cet attachement ne doit pas être brisé par une initiative unilatérale de l'homme. Dieu lui-même, d'après la Genèse, est le témoin et l'auteur de cette unité.

Or le raisonnement ainsi construit semble mettre la loi de Moïse en opposition avec l'intention du Créateur. C'est ce projet originel de Dieu que Jésus rappelle, reprend et porte à la plénitude. Par là, il veut ramener le mariage et la famille à leur forme originelle (cf. Mc 10, 1-12). Et Jésus « n'a pas seulement ramené le mariage et la famille à leur forme originelle, mais il a aussi élevé le mariage au rang de signe sacramentel de son amour pour l'Église » (cf. Mt 19, 1-12 ; Mc 10, 1-12 ; Ep 5, 21-32).

Et Paul s'appuiera aussi sur le texte de Gn 2, 24 pour proposer une théologie du mariage fondée sur l'Alliance du Christ et de l'Eglise (cf. Ep 5, 31-32). En d'autres termes, il voit dans l'union du Christ et de l'Eglise le modèle de celle des époux. Ainsi la famille et le mariage sont « restaurés à l'image de la Très Sainte Trinité, mystère d'où jaillit tout amour véritable » (n° 63).

En outre, de bout en bout, l'Exhortation « *La joie de l'amour* » s'applique à promouvoir une pastorale de la bienveillance. Même s'« il proposait », dans les Evangiles, « un idéal exigeant », Jésus « ne renonçait jamais à une proximité compatissante avec les personnes fragiles, comme la samaritaine ou la femme adultère » (n° 38). On le voit vivre avec les gens : ni dans l'illusion, ni rigoriste, ni laxiste. Ce comportement de Jésus doit servir de « paradigme pour l'Eglise » (n° 64). Celle-ci doit porter sur les familles un regard bienveillant qui a quelque chose à voir avec les yeux de Jésus qui n'excluent personne. C'est pour cette raison que la lecture de cette Exhortation est encore réconfortante. L'option du Pape est de « montrer les chemins du bonheur » plutôt que de brandir des interdits ou de fulminer des condamnations. Aucune famille ne doit se sentir condamnée et méprisée.

De la famille de Jésus, toute famille apprend que « l'alliance d'amour et de fidélité » permet d'affronter « les vicissitudes de la vie et de l'histoire » (n° 66). Avant le Pape François, la famille avait déjà retenu l'attention du Concile Vatican II et de ses prédécesseurs. Il retrace le magistère de ses prédécesseurs et explique que « le sacrement de mariage n'est pas une convention sociale », mais « un don pour la sanctification et le salut des époux », une vocation (n° 72). Il s'agit d'« une réponse à l'appel de Dieu à vivre l'amour conjugal comme signe imparfait de l'amour entre le Christ et l'Eglise ». Par conséquent, un discernement vocationnel doit précéder « la décision de se marier et de fonder une famille » (n° 72).

L'amour conjugal est ouvert à la fécondité. De ce fait, la famille est appelée à être « le sanctuaire de la vie, le lieu où la vie est engendrée et

protégée ». Et il lui revient de protéger « la vie à toutes ses étapes, y compris dès ses débuts ». Ceci amène le Pape François à rappeler « à ceux qui travaillent dans les structures de santé » leur objection morale « à l'objection de conscience ». Et, à l'Eglise, il revient « d'affirmer le droit à la mort naturelle, en évitant l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie » et de rejeter « fermement la peine de mort » (n° 83).

Ces prises de position du Pape François montrent qu'il ne badine pas sur le droit inaliénable à la vie : il dénonce une mentalité antinataliste et des politiques mondiales de santé reproductive qui conduisent à un inquiétant déclin démographique (n° 42). Il exprime surtout un grand oui à la vie : « La valeur d'une vie humaine est si grande, et le droit à la vie de l'enfant innocent qui grandit dans le sein maternel est si aliénable qu'on ne peut d'aucune manière envisager comme un droit sur son propre corps la possibilité de prendre des décisions concernant cette vie qui est une fin en elle-même et qui ne peut jamais être l'objet de domination de la part d'un autre être humain » (n° 83). Il insiste pour dire que la vie est toujours un don de Dieu, même quand elle n'est pas désirée par les parents : « Tout enfant est dans le cœur de Dieu, depuis toujours, et au moment où il est conçu, se réalise l'éternel rêve du Créateur. Pensons à ce que vaut cet embryon dès l'instant où il est conçu » (n° 168). D'où la préconisation de moyens concrets, comme l'adoption, pour accueillir dignement ce don de Dieu.

Aussi le Souverain Pontife souligne-t-il qu'il existe un rapport de réciprocité « entre famille et Eglise : l'Eglise est un bien pour la famille, la famille est un bien pour l'Eglise » (n° 87). L'Eglise est tenue à rappeler à « ceux qui ont reçu le sacrement de mariage » qu'ils sont « de vrais ministres éducatifs » (n° 85). L'éducation intégrale des enfants constitue, pour eux, « un grave devoir » et un « droit primordial », et « personne ne devrait prétendre les priver » (n° 84). Ils peuvent « choisir librement le genre d'éducation (...) qu'ils veulent donner à leurs enfants selon leurs convictions ». Ce qui a conduit le

Pape à insister sur la mission éducatrice de la famille, c'est la crise que connaît actuellement l'alliance éducative de la société avec la famille (n° 84). Or, en formant leurs enfants, les parents construisent l'Eglise et, en le faisant, ils sont fidèles à la vocation que Dieu leur propose (n° 85). Et les époux ont pour tâche de « faire grandir » et d'« approfondir » l'amour qui les unit.

### ***3. La famille, un lieu d'amour***

Le Pape François a qualifié les quatrième et cinquième chapitres de « centraux ». Ceci n'est pas dû seulement à leur position dans l'Exhortation apostolique, mais aussi pour leurs contenus. Ces propos l'attestent : « Nous ne pourrions pas encourager un chemin de fidélité et de don réciproque si nous ne stimulions pas la croissance, la consolidation et l'approfondissement de l'amour conjugal familial » (n° 89). Ces chapitres courent le risque d'être sautés par les lecteurs dans leur souci et envie d'arriver vite aux points critiques de l'Exhortation apostolique. Mais en fin pédagogue, le Pape est convaincu qu'il n'y a rien qui puisse mieux attirer que l'amour. Le thème de l'amour procure la joie au Successeur de Pierre et c'est pour cela qu'il en parle longuement avec une grande vivacité, compréhension et empathie et il lui a consacré le quatrième. Ce chapitre s'ouvre par un ample commentaire aussi exégétique que concret de l'hymne de saint Paul à l'amour du treizième chapitre de la Première lettre aux Corinthiens.

Et le Pape présente l'hymne à l'amour de saint Paul comme modèle à suivre pour offrir des indications concrètes aux époux. Une des indications concrètes aux époux est « la patience réciproque », sans exiger que « les relations soient idylliques ou que les personnes soient parfaites », et sans vouloir toujours être « au centre » (n° 92). Il les invite à être bienveillants et à « se donner pleinement, sans mesurer, gratuitement, pour le seul plaisir de donner et de servir » (n° 94); mais aussi à rejeter toute espèce de jalousie, à ne pas se vanter ou se pavaner, car quand on aime on « évite de parler trop de lui-même » (n° 97) ; à ne pas devenir « arrogants et insupportables » (n° 98) mais « humbles

et aimables » ; à ne pas mettre en relief « les faiblesses et les erreurs » de l'autre (n° 103). Il invite les époux à ne jamais terminer leur journée « sans faire la paix en famille » (n° 104), à se pardonner sans rancune, à parler « en bien de l'autre », en essayant de « montrer le bon côté du conjoint au-delà de ses faiblesses et de ses erreurs » (n° 113) et à avoir confiance à l'autre sans le contrôler, en lui laissant des « espaces d'autonomie » (n° 114). Enfin, le Pape invite les époux à un amour « contemplatif » l'un envers l'autre, en se souvenant que « les joies les plus intenses de la vie jaillissent quand on peut donner du bonheur aux autres » (n° 128-129).

Aussi le Pape invite-t-il les époux à inventer des habitudes qu'il n'hésite pas à qualifier de routine : le baiser du soir, l'acte de se bénir mutuellement, celui de faire la paix. Des gestes qui expriment l'amour doivent être constamment cultivés dans une famille. En famille, « il est nécessaire d'utiliser ces trois mots : « permission, merci, excuse » (n° 113). Il convient d'organiser des sorties et des fêtes. Il est bon « de se faire réciproquement des surprises ». Et un dialogue constant et l'extrême courtoisie doivent élire domicile dans un couple. C'est ici qu'il cite longuement Octavio Paz pour qui la courtoisie dans le couple « est une école où on apprend à sentir, à parler, à se taire parfois ».

Aussi convient-il de souligner que le Pape parle avec une rare clarté, du rôle qu'ont également les passions, les émotions, l'éros et la sexualité dans la vie matrimoniale et familiale (n° 143). En citant Benoît XVI, le Pape François explique que « l'enseignement officiel de l'Eglise n'a pas refusé l'éros comme tel, mais il a déclaré la guerre à sa déformation destructrice » qui « le prive de sa dignité, le déshumanise » ((n° 147). Il poursuit sa réflexion en affirmant que « Dieu lui-même a créé la sexualité qui est un don merveilleux fait à ses créatures » (n° 150).

Et saint Jean-Paul II a repoussé l'idée que l'enseignement de l'Eglise conduit à « une négation de la valeur du sexe humain », ou que simplement il le tolère en raison « des exigences d'une nécessaire procréation » (n° 150). C'est



dire que « le besoin sexuel n'est pas l'objet de mépris ». Mais cela ne doit pas faire perdre de vue que, souvent, « la sexualité est dépersonnalisée et affectée par de nombreuses pathologies », de sorte qu'« elle devient toujours davantage occasion et instrument d'affirmation du moi et de satisfaction égoïste des désirs et des instincts » (n° 153).

Cette triste situation a obligé le Pape François à réaffirmer clairement que « l'acte conjugal imposé au conjoint sans égard à ses conditions et à ses légitimes désirs n'est pas un véritable acte d'amour ». Par conséquent, il contredit « une exigence du bon ordre moral dans les rapports entre époux » (n° 154). Ainsi, on peut dire que les actes propres à l'union sexuelle répondent à la nature de la sexualité voulue par Dieu, lorsqu'ils sont vécus « d'une manière vraiment humaine » (n° 154). C'est pour cette raison que saint Paul prend soin d'attirer l'attention des chrétiens de Thessalonique sur la gravité des actes qu'ils posent : « Que personne en cette matière ne supplante ou ne dupe son frère » (1 Th 4, 6). Même s'il écrivait à une époque où la femme était considérée comme un être complémentaire subordonné à l'homme, il a toutefois enseigné dans 1 Co 7, 5 qu'il appartient à l'homme et à la femme de prendre d'un « commun accord » la décision temporaire de « se refuser l'un l'autre » pour ne pas donner prise au tentateur (n° 155).

A la lumière de ce texte biblique et à cause certaines déviations de la sexualité, le Pape arrive à rejeter toute forme de soumission sexuelle qui serait une vision déformée du passage de la Lettre aux Ephésiens où il est demandé aux femmes de se soumettre à leurs maris (Ep 5, 22). Vu que Paul s'exprime dans des catégories culturelles propres à son époque, « nous ne devons pas prendre à notre compte ce revêtement culturel, note le Pape, mais le message révélé qui subsiste dans l'ensemble de la péricope » (n° 156). Se plaçant dans le sillage du saint Jean-Paul II, il écrit : « L'amour exclut toute espèce de soumission, qui ferait de la femme la servante ou l'esclave du mari (...). La communauté ou unité qu'ils doivent constituer en raison de leur mariage se

réalise dans une donation réciproque qui est aussi une soumission réciproque » ((n° 156). C'est pourquoi saint Paul dit aussi que « les maris doivent aimer les femmes comme leurs propres corps » (Ep 5, 28). Effectivement, ce passage biblique invite à vivre en se référant aux autres. Dans le mariage, cette soumission est à entendre comme l'expression d'« une appartenance réciproque librement choisie » (n° 156). Et « la sexualité est au service de cette amitié conjugale », parce qu'elle est orientée « à faire que l'autre vive en plénitude » (n° 157).

### Conclusion

Auguste assemblée, vous vous êtes rendus compte combien ce document est très riche, profond et actuel pour le mariage et la famille. C'est un repas très précieux. Je ne peux que vous inviter à le lire et déguster. Mais cette dense Exhortation, précise le Pape François, est à lire « sans être pressé ». Il faut la lire morceau par morceau.

Auguste assemblée, je vous remercie de votre aimable attention.